

Reçu le 14 MARS 2017

GENDARMERIE NATIONALE Compagnie de gendarmerie départementale de			
Code unité 15059	Nmr P.V. 00060	Année 2017	Nmr dossier justice

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

**PHÉNOMÈNE AÉROSPATIAUX NON IDENTIFIÉS (PAN)
BORDEREAU D'ENVOI**

Nmr pièce 1	N° feuillet 1 / 1
-----------------------	-----------------------------

<i>Saisine du service enquêteur</i>	
Affaire	

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Audition
annexe	Questionnaire GEIPAN

(DESTINATAIRES)

- [2] - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à Issy-les-Moulineaux 92130
- [1] - Sous Direction de la Défense et de l'Ordre Public à Issy-les-Moulineaux 92130
- [1] - CORG Cahors 46000
- [1] - Section Renseignement Outre Mer
- [1] - GEIPAN à TOULOUSE 31401.
- [1] - Monsieur le Préfet à CAHORS -46-


- [1] - Archives

Date de clôture

28/02/2017
Signature(s)

Vu et transmis par :

Le 02.03.2017



GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie de gendarmerie départementale de			
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15059	00060	2017	

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 2

<i>Analyse et références</i>
<i>Affaire</i>

Le mardi 24 janvier 2017 à 16 heures 20 minutes.

Nous soussigné Gendarme ,

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

je me présente ce jour au bureau de votre unité donnant suite à votre convocation afin de vous faire part de mon témoignage sur le phénomène que je constate depuis trois nuits. ---

En effet, depuis trois nuits, je constate un phénomène étrange dans le ciel. Il s'agit d'un point lumineux qui situé à 30° au dessus de la ligne d'Horizon plein EST commune de ESPEDAILLAC 46320 . Ce point se détaille de façon particulière. Il s'agit d'une lumière qui varie de nuance de couleurs rouge et blanc et de manière aléatoire comme si cela clignotait. Je constate aussi que ce phénomène effectue des mouvements aléatoires, verticaux, horizontaux et circulaires. Tout ceci est parfaitement silencieux. ---

Question : Quand avez vous constaté ce phénomène pour la première fois ?---

Réponse : Il y a trois nuits vers 21h30. Je suis sorti de mon domicile pour fumer une cigarette et c'est là que j'ai constaté ce phénomène. Au début je pensais que cela était un drone. Je n'ai pas porté d'importance j'étais juste intrigué. Dans la même soirée toute les demi-heures environs je sortais pour observer ce phénomène. Le premier soir cela a duré de 21h30 à 01h30 du matin et les soirs suivants j'ai fais les mêmes constats d'observation. J'ai appelé le troisième soir pour signaler ce phénomène. ---

Question : D'autre personne aurait été témoin de ce phénomène ?---

Réponse : Oui, mon fils de 14 ans C'est le soir de samedi à dimanche. J'ai demandé à mon fils observer ce phénomène avec moi. Il appert qu'il est fort de constater qu'il a vu la même chose que moi.

~~La personne entendue~~

L'Agent de Police Judiciaire

>

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par :

Question : Décrivez nous ce phénomène ?---

Réponse : Il s'agit d'un point lumineux qui est de couleur variable, et se déplace de façon aléatoire dans toutes les directions, on distingue également un halo de lumière à la base du point lumineux. ---

Question : Quelle est la taille de cet objet par rapport aux autres étoiles ?---

Réponse : C'est comparable à une autre étoile aussi lumineuse que vénus.---

Question : Quelle était l'amplitude des mouvements effectués par cet objet ?---

Réponse : Je constate lors de mes observations que cet objet se déplace à des vitesses variable, parfois rapide et parfois lentement de manière aléatoire. Ces mouvements ont lieu dans une zone de ciel très concentrée. A l'œil nu j'ai l'impression qu'il reste constamment dans une zone de 10 cm carré. ---

Question : Cette zone occupée par l'objet reste-t-elle fixe par rapport aux autres astres.---

Réponse : Non, les étoiles suivent le mouvement céleste mais cette objet reste dans la même zone de ciel, qui elle ne bouge pas. ---

Je précise, que j'ai observé à plusieurs reprises que cet objet semble réagir à la présence des avions de ligne. En effet, lorsque l'un d'entre eux surgit dans le ciel et qu'il s'approche de la zone de l'objet, celui-ci semble bouger différemment. On dirait qu'il suit la trajectoire des avions de la ligne. Tout cela sans trop sortir de sa zone de mouvement. ---

Question : Avez vous une explication à ce phénomène?---

Réponse : Pour moi j'en ai pas. Je sais différencier les objets dans le ciel, tel que les avions ou les satellites, ça ne ressemble à rien que je connaisse. ---

Question : Avez vous pu filmer ou prendre des clichés photographiques du phénomène ?---

Réponse : Non, mais je vais tenté d'essayer de trouver le matériel adéquate.---

Question : Pourriez vous faire un dessin ou un schéma du phénomène observé incluant des éléments du paysage depuis votre point d'observation afin de permettre de le localiser précisément ?

Réponse : Oui. Je vais le faire.

Question : Avez vous autre chose à ajouter ?---

Réponse : Non rien d'autre sauf que je suis très curieux de savoir l'origine de ce phénomène.---

Information à l'intéressé :

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale .

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A le 24 janvier 2017 à 17 heures 20 minutes.

~~La personne entendue~~

L'Agent de Police Judiciaire

Madame, Monsieur,

Vous avez été témoin direct, sur le territoire français, d'un phénomène aérospatial qui vous a intrigué, et vous souhaitez confier cette observation au GEIPAN pour analyse.

Nous vous proposons, dans un premier temps, de vous rendre sur notre site Internet www.geipan.fr, La consultation du [guide d'identification des PANs](#) vous permettra peut-être de trouver rapidement une explication à votre observation.

Dans le cas contraire, nous vous invitons à remplir le présent questionnaire.

Important : le questionnaire ne doit pas être rempli si vous n'avez pas fait d'observation directe (un objet constaté sur une photo ou un film APRES la prise de vue ne constitue pas un cas d'observation)

- Le questionnaire est individuel et doit être rempli **par le témoin direct**
- Le questionnaire ne doit concerner **qu'une seule observation à la fois**

Votre témoignage est capital et unique. Il va consister à faire un récit de votre observation, à répondre à des questions précises, à réaliser des dessins et croquis ou joindre des photographies pour affiner davantage votre description.

Il est impératif que vous respectiez les consignes mentionnées à chaque étape afin que nous puissions réunir le plus grand nombre d'informations possible au sujet du phénomène observé.

Vous ne devez pas avoir peur de nous en faire part, ni vous sentir ridicule, nous avons l'habitude de recueillir ce type de témoignages.

Les conclusions de notre enquête vous seront transmises personnellement. Une fois anonymisé, votre témoignage sera publié sur notre site web (www.geipan.fr), onglet « [Recherche de cas](#) » dans la barre des menus.

Nous vous remercions par avance pour la contribution que vous apportez à nos travaux.

Le responsable du GEIPAN

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Avez-vous consulté la rubrique « Qu'ai-je vu ? » sur le site du GEIPAN ?

PAS ENCORE...

**CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.**

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

Votre observation

Nous allons vous demander de restituer le maximum d'informations concernant votre observation. Le plus important est de ne rien omettre : ce sont souvent les détails qui permettent de résoudre les enquêtes. N'hésitez donc pas à donner le maximum d'informations, même si vos souvenirs sont incomplets ou que certains éléments vous paraissent peu importants. Si vous n'êtes plus très sûr de tel ou tel détail, signalez-nous vos doutes, mais, encore une fois, n'omettez rien. Nous devons pouvoir visualiser tout ce que vous avez vu, comme pour refaire le film de votre observation.

Pour votre récit, vous pouvez utiliser le texte libre préparé avant d'avoir consulté le « Qu'ai-je vu ? »

Utilisez la fin de cette page pour faire le récit de votre observation et poursuivez sur papier libre autant que vous le désirez :

Votre récit libre de l'observation :

... Dans un premier temps, j'ai cru que mon observatⁿ correspondait à un vol de drone, pas de bruit, altitude relativement faible, légers zigzagements, déplacements lents et rapides. En cotoyant ce phénomène plusieurs soirs de suite et pendant plusieurs heures, je pensais que l'autonomie ne pouvait pas correspondre à ce genre d'engin, d'où mon appel à la gendarmerie pour savoir s'ils étaient au courant de quelques choses comme des manoeuvres militaires. Le soir de ma déposition en gendarmerie, je n'ai plus revu ce phénomène... sauf récemment (j'écris à ce jour le 27 février 2017). Aperçu deux soirs dans des circonstances similaires, mais une nuit à 3H30 du matin (je ne me souviens plus de jour, environ 15enne). Le phénomène se trouvait au Sud, Sud-ouest et créait les mêmes traces, la première fois que je le repérais à cet endroit. J'ai pensé alors qu'il était sûrement passé pas loin de la maison et j'ai regretté de ne pas m'être levé plus tôt.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Conditions d'observation du phénomène

Merci de fournir toutes les informations demandées.

A1. Adresse précise du lieu d'observation (commune, département, rue, ...):

46320 ESPÉDAILLAC

A3. Si Pendant un déplacement : nom du bateau, de la route ou référence du vol :

B1. Quelles étaient vos occupations juste avant votre observation ?

J'ÉTAIS EN TRAIN DE DÎNER.

B2. Où vous trouviez-vous exactement ? (Merci d'indiquer si vous étiez dans un bâtiment et à quel étage, si vous regardiez à travers une vitre, et à quelle vitesse vous rouliez si vous étiez dans un véhicule.)

J'ÉTAIS À L'EXTÉRIEUR SUR MA TERRASSE EN PILOTIS (1 mètre de haut)

B3. Description du lieu d'observation :

Nous habitons dans le "triangle noir", lieu prisé des astronomes, peu de pollution lumineuse, belle vue panoramique.

B4. Date de l'observation : 21.01.2017... **B5. Heure précise de début** (en heure locale) : 21h30.....

B6. Durée de l'observation ou heure de fin (en heures, minutes, secondes) : 01h30.....

B7. D'autres témoins ont-ils vu le même phénomène que vous ? Si oui, combien ? 1, à ce jour (le 24/01/2017 = 4) plus la gendarmerie.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Le cas échéant, merci de leur demander de nous contacter aux coordonnées indiquées en dernière page de ce document.

B8. Le cas échéant, identité et relation entre ces témoins et le témoin principal :

Ma FILS , MA COMPAGNE , MA NIECE

B9. L'observation s'est faite de façon : continue / ~~discontinue~~
(rayer ou supprimer la mention inutile)

B10. Si l'observation s'est faite de façon discontinue, précisez pourquoi elle s'est interrompue et a repris :

B11. Qu'est-ce qui a provoqué la fin de l'observation ?

Nous sommes allés nous coucher

B12. Avez-vous vu le phénomène directement de vos yeux ? OUI / ~~NON~~

(rayer ou supprimer la mention inutile)

B13. Le phénomène a-t-il été observé au travers d'un instrument (lunettes de vue ou de soleil, jumelles, caméra, appareil photo, télescope...) ? **Si oui, merci de préciser le modèle :**

NON

B14. Conditions météorologiques (ciel dégagé, nuages, vent, orage, brume, brouillard, pluie, neige, changement des conditions durant l'observation) :

CIEL DÉGAGÉ, VENT LÉGER, TRÈS ÉTOILÉ.

B15. Conditions astronomiques (souvenez-vous de la position de la Lune, du Soleil, de la présence ou non d'étoiles ou de planètes, etc.) :

PAS DE LUNE AVANT 3 ou 4 HEURES D'ARRIVÉE

B16. Equipements allumés ou actifs pendant l'observation (phares, radio, TV, lumières...) :

AUCUN BRUIT / TV ALLUMÉE

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

B17. Bruits lors de l'observation (TV ou radio allumées, passage de véhicules, moteur d'avion, tonnerre...) :

NEANT

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Description du phénomène

Dans vos descriptions, n'hésitez pas à faire des comparaisons avec des objets connus.

C1. Nombre de phénomènes (unique, multiples ou unique puis se divise...) :

UNIQUE

C2. Forme :

IRREGULIERE

C3. Couleur :

blanche, clignotements rouges, bleus aléatoires et ponctuels

C4. Luminosité (en comparaison avec des astres connus comme Vénus et la Lune, ou l'éclairage d'un lampadaire, des lumières de voiture, de maison, etc.) :

quasi-identique aux astres communs.

Comparaison de clarté comme Vénus à peu près...

C5. Présence d'une trainée ou d'un halo ? Si oui, de quelle couleur ?

halo situé "sous" le phénomène de la couleur blanche pâle
"derrière" (lors des déplacements)

C6. Taille apparente (exprimez les dimensions du phénomène par rapport à un objet familier et/ou en millimètres comptés sur une règle graduée portée à bout de bras) :

environ 1mm à bout de bras

C7. Bruit provenant du phénomène (sifflement, bourdonnement, détonation, comparaison avec un bruit connu...) : AUCUNS

NEANT

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

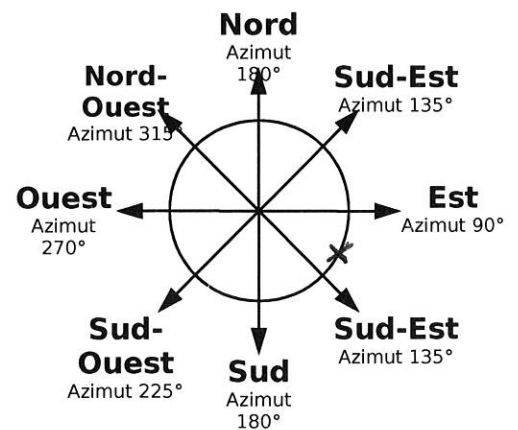
LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

C8. Distance entre vous et le PAN (le phénomène observé), estimée grossièrement (précisez si l'objet est passé devant ou derrière un élément du paysage) :

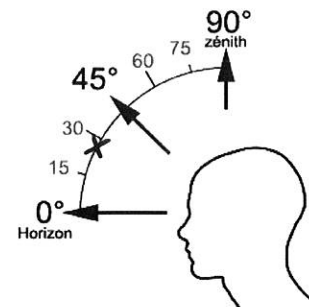
PLUSIEURS KILOMETRES (DIFFICILE A DETERMINER)

C9. C10. Position initiale du PAN dans le ciel (début de l'observation) :

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)

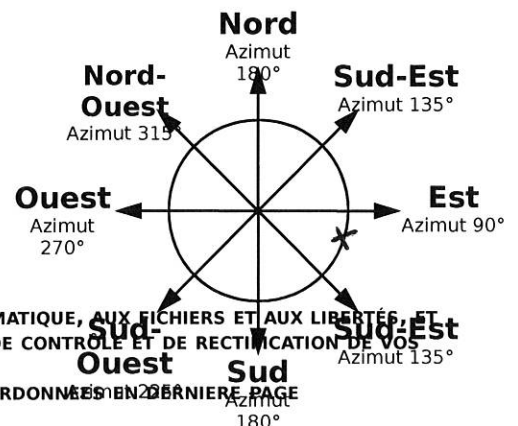


Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)



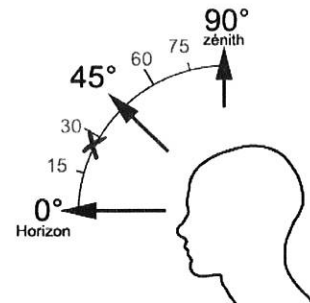
C11. C12. Position finale du PAN dans le ciel (fin de l'observation) :

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)



CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.
LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)



C13. Trajectoire du phénomène (ligne droite, montante, descendante, avec ou sans changement de direction, courbe, etc.) :

TRAJECTOIRE ALÉATOIRE SUR DE PETITES DISTANCES (Sem à bout de bras)
HAUT, BAS, GAUCHE, DROIT, "LOOPING VERTICAL", "ZIG ZAG", RAPIDE, TRÈS RAPIDE, LENT,
STATIONNAIRE.

C14. Portion du ciel parcourue par le PAN durant l'observation (ex : un quart du ciel ou de 30° à 40° par rapport à l'horizon, etc.) :

LE PHÉNOMÈNE EST TOUJOURS RESTÉ DANS UN RAYON DE 10 cm À BOUT DE BRAS SUR LES DEGRÉS DÉCRITS*

C15. Effet(s) sur l'environnement (trace(s) au sol, effet(s) sur les êtres vivants ou le matériel) :

LEGERES TRAÎNÉES SUR LES DÉPLACEMENTS DANS LE CIEL TRÈS ÉPHÉMÈRES. AUCUN EFFET SUR L'ENVIRONNEMENT À MA CONNAISSANCE

* SAUF : voir récit observation récent

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Reconstitution de votre observation

Pour que nous puissions reconstituer le « film » de votre observation, nous devons disposer du maximum d'informations. Concrètement cela implique que nous comprenions tout, du début à la fin de votre observation, et que nous connaissions la direction de déplacement du phénomène ainsi que son altitude. Cette étape est cruciale.

Nous vous proposons trois méthodes complémentaires :

①

Prenez une photo de l'environnement tel qu'il était lors du phénomène, comme si l'appareil photo était vos yeux lors de l'observation. N'hésitez pas à dessiner ce que vous avez observé directement sur les photos.

②

Faites un ou plusieurs croquis de votre observation (voir page suivante) depuis votre point de vue, en incluant l'environnement. Donnez le plus d'éléments possibles afin de nous permettre une bonne compréhension de la scène.

Vous êtes entièrement libre des croquis que vous nous adressez. Mais la précision des couleurs est importante, surtout si le niveau de contraste entre le phénomène observé et l'environnement est faible. Essayez d'être le plus précis possible, quitte à écrire sur le croquis.

Aucun talent en dessin n'est nécessaire. L'essentiel est de nous faire comprendre ce que vous avez vu de manière schématique. Vous pouvez utiliser la page qui suit à cet effet.

③

Réalisez une reconstitution de votre observation sur un ou plusieurs plans. Si vous le pouvez, il s'agit de présenter votre observation par une vue de dessus. Pour cela vous pouvez imprimer une carte de votre lieu d'observation sur Google Map (<http://maps.google.fr>) ou Geoportail (<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>) et y reporter vos différentes positions et directions d'observations.

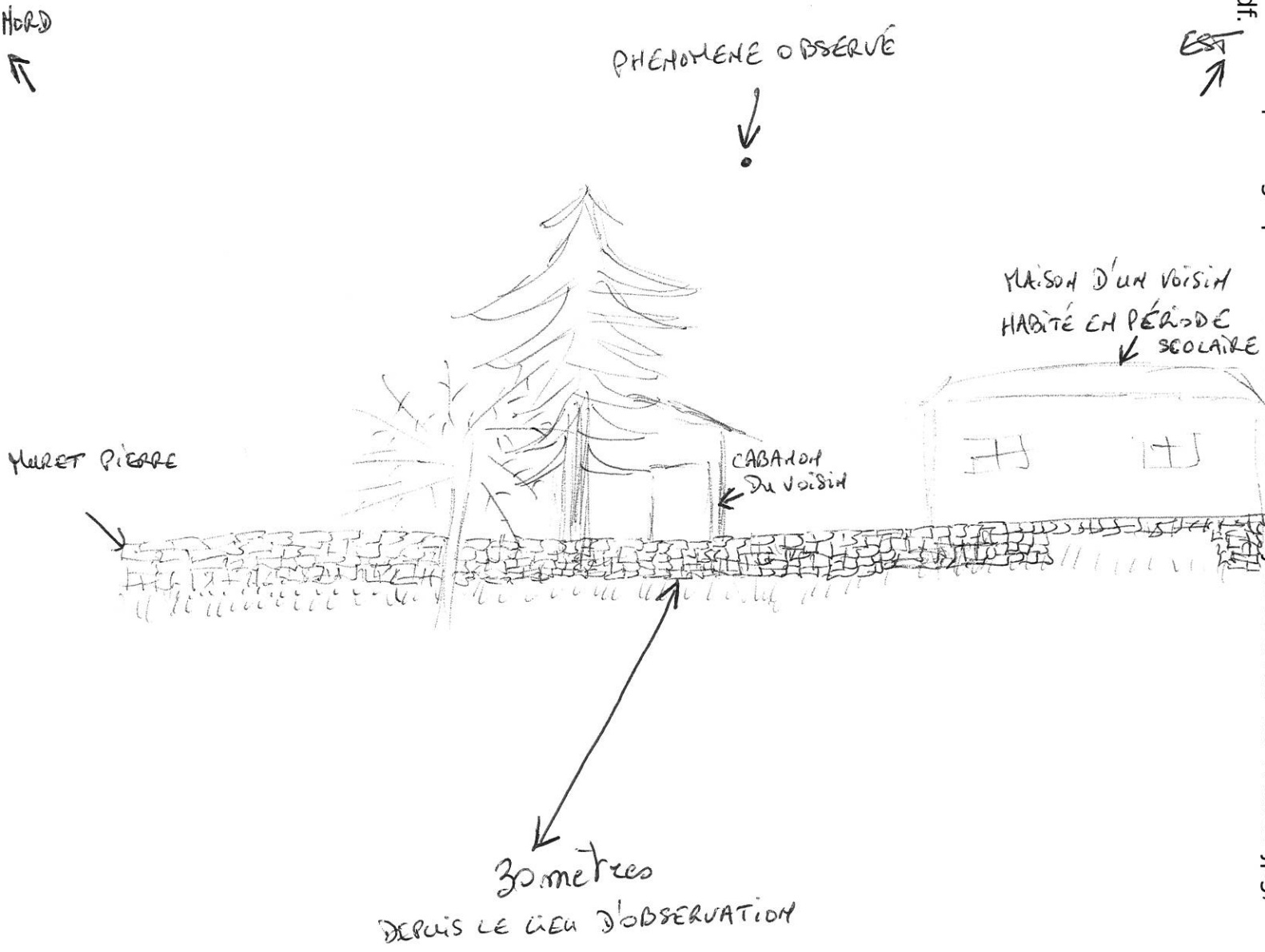
Comment faire pour « habiller » une photo ou une carte avec vos commentaires ?

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Si vous êtes habitués à l'usage des logiciels de dessin ou de retouche d'image (Photoshop, GIMP, Illustrator,...), nous vous conseillons de recourir à ces outils, puis de nous envoyer un fichier au format jpg, png ou pdf.

Si vous ne pouvez pas accéder à ce type de matériel, imprimez une carte des lieux et/ou une photo, dessinez par-dessus et joignez-là au dossier papier ; ou bien scannez ou photographiez le résultat et envoyez-le nous au format jpg, png ou pdf.



CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Et maintenant ?

E1. Décrivez les émotions que vous avez ressenties pendant et après l'observation :

PENDANT : ETROUWEMENT, IMPRESSIONNÉ

APRES : INCERTITUDES, QUESTIONNEMENTS, DEPUIS PEU UN PEU ANGOISSÉ, PERPLEXE

E2. Qu'avez-vous fait après votre observation ? En avez-vous parlé ? Comment vos interlocuteurs ont-ils réagi ? Avez-vous fait des recherches pour comprendre ce que vous avez vu ?

QUELQUES RECHERCHES SUR INTERNET MAIS RIEN DE COMPARATIF SURTOUT DANS LA DURÉE. LES PERSONNES QUI ONT REMARQUÉ LE PHÉNOMÈNE ONT ÉTÉ IMPRESSIONNÉ.

E3. Quelle interprétation donnez-vous à ce que vous avez observé ? Avez-vous pensé à un phénomène connu ? Quels sont les éléments qui permettent de justifier votre interprétation ? Si vous ne savez pas, avez-vous renoncé à comprendre ? Si oui, quand et pourquoi ?

OVNIS, SURVEILLANCE INTERIEURE, SOUET ÉVOLUÉ ? DIFFICILE À DÉTERMINER. LES OBSERVATIONS RÉPÉTÉES (3 SOIRS D'AFFILÉS ET CA CONTINUE...). J'AI FAIS UNE PAUSE POUR LA RÉDACT² DE MON EXPÉRIENCE SANS RENONCER MAIS POUR CONFIRMER PERSONNELLEMENT.

E4. Avant votre observation, quel intérêt portiez-vous aux phénomènes aérospatiaux étranges ?

PARFOIS DES VIDÉOS SUR INTERNET, DES CONVERSATIONS AVEC LES AMIS OU FAMILLE...
PEU D'INTÉRÊTS MALGRÉ TOUT, JE NE SUIS PAS ^{ou plus} UN GRAND ADEPTE...

E5. Cette observation a-t-elle changé l'avis du témoin sur les PAN ?

NON

E6. Pensez-vous que la science permettra de donner une explication à votre observation ?

JE L'ESPERE CAR C'EST INTRIGANT, JE NE FERAÏ PAS DE "VAGUES" SI CE N'ÉTAIT PAS VÉRIFIÉ PAR AUTRUI.

E7. Pensez-vous que l'expérience que vous avez vécue a modifié quelque chose dans votre vie ? Qu'il peut y avoir un avant et un après ? Expliquez ce que vous ressentez :

NON / ILY A DESA UN APRES / AUCUN
CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES. SAUF

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE DESA ÉVOQUÉS.

Croquis de votre observation

*E1. Utilisez cette page pour dessiner votre observation.
Vous êtes entièrement libre de l'élaboration de ce croquis.*

**CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.**

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

Récapitulatif

Si vous avez déjà témoigné au sujet de ce PAN, veuillez nous préciser auprès de quelle autorité, organisation ou personne en supprimant ou barrant les mentions inutiles dans la liste ci-dessous, et en complétant les informations demandées (plusieurs contacts possibles) :

- **Gendarmerie** (mentionner la brigade et la date) :
- **Police** (mentionner le commissariat et la date) :
- **GEIPAN** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Enquêteur privé** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Ufologue** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Journaliste** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Internet** (mentionner le site et la date) :

Nous autorisez -vous à publier cette dernière information ?

OUI /

~~NON~~

(elle peut éventuellement permettre de vous identifier si votre identité apparaît sur ce site)

Merci de préciser dans la liste ci-dessous les documents que vous aurez joints ou remplis,

(cocher ou supprimer les mentions inutiles)

- Questionnaire
- Croquis du phénomène observé (nombre : 1...)
- Carte(s) ou plan(s) (nombre : 0...)
- Photographie(s) de l'observation (nombre : 0...)
- Vidéo(s) de l'observation (nombre : 0...)
- Photographie(s) de l'environnement (nombre : 0...)

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

**CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.**

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

Il vous reste à remplir l'autorisation de publication ci-dessous, qui nous permettra de faire apparaître votre témoignage **anonymisé** sur notre site Internet.

Autorisation de publication de vos informations

(En cas de refus, rayer ou supprimer l'une et/ou l'autre des formules suivantes.)

- J'autorise le GEIPAN à publier ce témoignage sur son propre site Internet, après avoir supprimé les informations permettant d'identifier les témoins (nom, adresse...).
- J'autorise le GEIPAN à laisser paraître dans les médias (presse, télévision, Internet) certaines parties de ce témoignage (texte photos éventuellement retouchées).

Je,
soussigné
....., certifie la sincérité des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à... ESPEDELLAC

le... 27 FÉVRIER 2017

Si vous complétez ce formulaire par ordinateur, insérez votre signature scannée ou tapez simplement votre nom.

Ce questionnaire est à renvoyer :

- Par e-mail avec l'ensemble des pièces numérisées à geipan@cnes.fr

ou

- Par courrier à l'adresse postale suivante, après en avoir fait une copie que vous garderez :

GEIPAN
Centre national d'études spatiales
DCT/DA/GEIPAN
18 avenue Édouard Belin,
31401 TOULOUSE CEDEX 9

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de témoigner.

**CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.**

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE